

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESELLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE	

Membres absents :

M. Gilbert MENU	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Michel ROTGER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD.

OBJET : DEPLACEMENTS**LGV Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon (POCL) - Contribution au débat public**

Le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris – Orléans – Clermont Ferrand – Lyon (POCL) consiste à relier Paris à Lyon par une ligne nouvelle de près de 500 km et qui concerne les régions Ile de France, Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne et Centre.

Pour rappel, le POCL est inscrit dans le programme supplémentaire (projet à lancer après 2020) de la loi du Grenelle de l'environnement adoptée le 3 août 2009.

Le POCL doit répondre à plusieurs objectifs fixés par l'Etat :

- assurer un temps de parcours entre Clermont-Ferrand et Paris de moins de 2 heures,
- relier Orléans au réseau à grande vitesse,
- améliorer la desserte du Grand Centre et notamment de Bourges,
- éviter la saturation de la LGV Sud Est en constituant un itinéraire alternatif Paris-Lyon

Les études préalables au débat public, pilotées par le maître d'ouvrage (Réseau Ferré de France), ont été achevées fin 2010. Quatre scénarios ont été retenus (Ouest-Sud, Ouest, Médian et Est) pour une analyse plus approfondie (cf. plan en annexe). Les scénarios Ouest, Médian et Est présentent 2 grandes variantes : un passage par Roanne ou un raccordement à la LGV Sud Est à Mâcon.

	Ouest – Sud	Ouest	Médian	Est
Coûts (en milliards d'€)	14	Entre 12,5 et 12,9	Entre 12,2 et 12,9	Entre 12,6 et 13,1
Gains de trafics (en millions de voyageurs)	5,1	Entre 5,3 et 5,7	Entre 6,1 et 6,5	Entre 6,2 et 6,5
Longueur de l'itinéraire Paris – Lyon	505	500	455	450
Temps de parcours Paris – Lyon (sans arrêt)	1h55		1h45	

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été saisie par RFF le 17 janvier 2011 et celle-ci a donné son accord pour l'organisation d'un débat public qui s'est ouvert le 3 octobre 2011 et se clôturera le 31 janvier 2012.

Ce débat public offre la possibilité aux collectivités et à la population de donner leurs avis et leurs positions concernant le projet.

En préalable, il convient de rappeler que les Lignes à Grande Vitesse sont des projets déterminants pour le développement équilibré et l'attractivité des territoires et des villes concernés par ces projets. Pour Dijon, son agglomération et son bassin de vie c'est pouvoir enfin conforter une position d'étoile ferroviaire à grande vitesse qui reste à compléter en renforçant son accessibilité au coeur de la ville et pour laquelle, le Grand Dijon s'est engagé financièrement et de manière très significative dans le cadre du projet LGV Rhin-Rhône. Le Grand Dijon rappelle que la LGV Rhin-Rhône est un projet global de niveau international devant accueillir des liaisons d'intérêt européen Nord-Sud et Est-Ouest. A ce titre, il est inscrit dans la liste des projets prioritaires du réseau transeuropéen de transport de 2004 (RTE-T), actuellement en cours de révision.

Aussi, le Grand Dijon réaffirme ses attentes sur les projets ci-dessous :

- la réalisation rapide de la 2ème phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, tant à l'Est (Petit Croix-Lutterbach) qu'à l'Ouest (Villers les Pots-Genlis). Elle vient de confirmer cette volonté dans le cadre du projet de protocole d'intention pour la réalisation et le financement de cette 2e phase.
- l'amélioration des liaisons existantes et des temps de parcours au nord entre Dijon – Nancy – Luxembourg et au Sud entre Dijon et Lyon, avec la mise à 220 km/h de ces lignes figurant au contrat de projet Etat Région.
- l'amélioration du fonctionnement du noeud ferroviaire dijonnais, avec l'engagement rapide du contournement fret de l'agglomération dijonnaise.

Vu le contexte économique et financier d'aujourd'hui, le Grand Dijon s'interroge sur l'avenir de la LGV Rhin Rhône dans sa globalité et souhaite que RFF puisse apporter des réponses concrètes sur l'état d'avancement de ce dossier à l'occasion du débat public, pour lequel le Grand Dijon exprime les observations ci-dessous :

- Au vu des critères économiques, sociaux et environnementaux, les études de RFF montrent que les scénarios est et médian, en étant les plus satisfaisants pour l'intérêt général (coût, gains de trafics, impact environnemental...), seraient les 2 scénarios à privilégier pour la suite des études.
- Les scénarios est et médian présentent 2 grandes variantes en partie sud du projet : un passage par Roanne ou un raccordement à la LGV sud est à hauteur de Mâcon. Ces 2 variantes sont identiques dans leur raccordement à l'agglomération lyonnaise. La 2ème hypothèse s'accompagnerait d'un doublement de la LGV sud est entre Mâcon et Lyon afin de désaturer ce tronçon et permettrait ainsi d'améliorer les liaisons et temps de parcours entre Dijon – Lyon.
- Le POCL permettrait, comme le projet global de la LGV Rhin-Rhône, la désaturation de la LGV Sud Est entre Paris et Lyon (saturation prévisible à l'horizon 2025 - 2030) et notamment de la gare de Lyon à Paris. L'itinéraire alternatif à la LGV sud est via le POCL présente toutefois de meilleurs temps de parcours . Au vu des études en cours, les trafics Paris – Lyon seraient répartis à parts égales entre le POCL et la LGV Sud Est. Pour le Grand Dijon, ce désengorgement de la LGV Sud Est devrait permettre le renforcement et l'amélioration des dessertes Rhin – Rhône à l'origine ou à destination de la gare de Lyon et qui transitent par Dijon.
- Le Grand Dijon souhaite que les études à venir prennent en compte l'articulation du POCL avec le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) qui relie Saint Nazaire – Nantes – Tours – Bourges – Nevers – Montchanin – Dijon – Dole – Besançon – Belfort – Mulhouse (979 km). Le Grand Dijon rappelle l'électrification du tronçon Nevers – Chagny qui paraît indispensable pour assurer ce rôle d'interconnexion et de maillage du territoire.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de réaffirmer** que la LGV Rhin-Rhône est un projet majeur pour l'organisation des déplacements à l'échelle européenne et à l'aménagement durable du territoire national.
- **d'apporter** la contribution du Grand Dijon au débat public de la LGV POCL
- **d'autoriser** Monsieur le Président à transmettre cet avis à la Commission Particulière du Débat Public en charge de l'organisation du débat public du POCL

Scénarios du POCL présentés au débat public

